

maritimes et coloniales, et entra à l'Assemblée comme titulaire, en remplacement de Monneron, démissionnaire, le 2 avril 1792. Il s'attacha aussitôt à faire prévaloir celles de ses idées qu'avait repoussées le comité de la Constituante, soit à la tribune, soit dans une série d'ouvrages qui se succédèrent rapidement : il se prononça notamment, d'accord avec Vergniaud, pour l'abolition des armements en course et la libre navigation commerciale de tous les peuples en temps de guerre. En politique, sans se montrer systématiquement hostile à la royauté, il opina généralement avec la majorité, fit la motion de mettre en accusation le marquis de Noailles, ambassadeur de France à Vienne; proposa de retirer la garde du roi aux Suisses pour en charger la garde nationale; attaqua vivement La Fayette et lui reprocha son attitude à propos des événements du 20 juin; enfin il alla, le 23 juillet, jusqu'à engager l'Assemblée à prononcer la déchéance du roi. Ses opinions s'étaient considérablement accentuées, lorsqu'après avoir renouvelé, le 8 août, sa demande de déchéance en réclamant l'organisation d'un gouvernement provisoire, il prit une part directe à la journée du 10, et accepta ensuite d'être envoyé avec d'Antonelle et Péraldi à l'armée du centre; là, il provoqua l'adhésion du peuple aux événements qui venaient de s'accomplir, et se déclara ouvertement pour la République. Réélu membre de la Convention, le 14 septembre 1792, par le département de Seine-et-Oise, le 12^e sur 14, avec 500 voix (678 votants), il prit plusieurs fois la parole dans la nouvelle assemblée, notamment sur l'organisation d'une force publique départementale, sur les représailles exercées par les émigrés, sur le camp de Paris dont il demanda la suppression, sur les récompenses à l'armée, etc. Il devint secrétaire de la Convention. Mais, le 3 décembre 1792, il fut accusé d'intelligence avec Louis XVI, à l'occasion d'une lettre de lui trouvée dans l'armoire de fer; il réussit à se disculper, en prouvant que cette lettre avait pour objet d'éloigner du roi « les prêtres, les magistrats, les financiers, en un mot, tous les intrigants ». Le 1^{er} janvier 1793, il fut promu au grade de vice-amiral, et, le même jour, il fit à la Convention un long rapport concluant à l'armement immédiat de trente vaisseaux et de vingt frégates, ainsi qu'à la construction de vingt-cinq vaisseaux et à l'adoption de toutes les mesures qu'exigeait la guerre maritime imminente. Son rapport se terminait par la demande de création d'un comité de sûreté générale. Depuis ce moment, Kersaint, qui s'était lié de plus en plus intimement avec les Girondins, s'appliqua à lutter contre l'autorité de la Commune; cette attitude provoqua contre lui de nouvelles accusations. Il s'en montra violemment irrité et pencha davantage du côté de la modération. Il opina avec force contre la mort, dans le procès du roi, et dit : « Je vais motiver mon dernier vote, car je ne me crois pas appelé à prononcer une sentence. Si j'étais juge, je voterais par clémence et non par haine; car c'est ainsi seulement que j'espérerais d'être le véritable interprète d'une nation généreuse. Comme législateur, l'idée d'une nation qui se venge ne peut entrer dans mon esprit : l'inégalité de cette lutte le révolte. Cependant je crois que Louis est coupable; je vote pour la reclusion jusqu'à la paix. » Puis, se séparant définitivement de la majorité de la Convention, il répéta son vote le 18 janvier et ajouta : « Je veux épargner un crime aux assassins en me dépouillant de mon inviolabilité; je donne ma démission, et je dépose les motifs

de cette résolution entre les mains du président. » Deux jours après, la Convention entendit la lecture : « Citoyen président, écrit Kersaint, ma santé, depuis longtemps affaiblie, me rend l'habitude de la vie d'une assemblée aussi orageuse que la Convention impossible. Mais ce qui m'est plus impossible encore, c'est de supporter la honte de m'asseoir dans son enceinte avec des hommes de sang, alors que leur avis, précédé de la terreur, l'emporte sur celui des gens de bien; alors que Marat l'emporte sur Pétion. Si l'amour de mon pays m'a fait endurer la honte d'être le collègue des panégyristes et des promoteurs des assassins du 2 septembre, je veux au moins défendre ma mémoire du reproche d'avoir été leur complice, et je n'ai pour cela qu'un moment; demain il ne sera plus temps. Je rentre dans le sein du peuple; je me déponille de l'inviolabilité dont il m'avait revêtu; prêt à lui rendre compte de toutes mes actions, et sans crainte et sans reproche, je donne ma démission de député à la Convention nationale. » Cette lettre exaspéra l'assemblée : Choudieu demanda qu'on appliquât à Kersaint la loi qui déclarait infâmes et traîtres à la patrie ceux qui désertaient leur poste. Mais la demande d'arrestation fut écartée : on se borna à appeler Kersaint à la barre de la Convention : il y vint, refusa de se rétracter, répéta au contraire en les aggravant les termes de sa démission, et, après avoir été un instant, par le zèle d'amis imprudents, candidat, concurrentement avec Monge, au ministère de la Marine, prit le parti de se dérober aux poursuites qui le menaçaient. Il refusa de quitter la France, se tint caché pendant quatre mois, au bout desquels il fut découvert, arrêté le 2 octobre 1793 à Ville-d'Avray, et conduit à l'Abbaye. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il fut exécuté. Kersaint a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Institutions navales, ou premières vues sur les classes et l'administration de la France, considérées dans ses rapports maritimes; Moyens proposés à l'Assemblée nationale pour rétablir l'ordre et la paix dans les colonies (1792); Discours sur l'organisation de l'artillerie et de l'infanterie de la marine; Discours sur l'organisation provisoire du service de mer, etc.*

KERSAINT (GUY-GABRIEL-HENRI COETNEM-PREN, COMTE DE), député au Corps législatif de 1857 à 1860, né à Passy (Seine) le 20 mai 1829, mort à Menton (Alpes-Maritimes) le 18 novembre 1860, petit-neveu du précédent, fils d'un ancien capitaine du génie qui fut préfet de l'Orne sous la Restauration, entra de bonne heure dans la marine, où plusieurs des siens s'étaient distingués, y servit pendant onze ans, fit quelques campagnes, reçut la croix de la Légion d'honneur, et quitta le service, comme officier de marine, pour aller s'établir (1856) dans le pays de la famille de son beau-père, le comte de Pennautier, qu'il remplaça bientôt au Corps législatif. En effet, M. de Kersaint fut élu, le 22 juin 1857, député de la 3^e circonscription du Puy-de-Dôme, par 20,057 voix (20,234 votants, 33,357 inscrits). Il siégea à droite, et vota avec la majorité jusqu'à sa mort (1860). Il eut pour successeur, l'année suivante, M. Christophle.

KERSAUSON-PENNENDREFF (JOSEPH-MARC-MARIE DE), représentant en 1848, né à Plourin (Finistère) le 22 septembre 1798, mort à la Trappe-de-Thymadeuc (Morbihan) le 29 mars 1882, se fit recevoir avocat et entra dans la

magistrature sous la Restauration. Juge au tribunal de Brest, il donna sa démission lors des événements de juillet 1830, pour rentrer au barreau, qu'il ne quitta plus jusqu'en 1848. D'opinions légitimistes, il fut nommé, sous Louis-Philippe, membre du conseil municipal de Brest et conseiller d'arrondissement, puis conseiller général du Finistère. Ce département l'appela, le 23 avril 1848, le 14^e sur 15, par 57,135 voix, à siéger à l'Assemblée constituante. Il prit place à droite, fit partie du comité de la marine, et vota : *contre* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Il ne fit pas partie d'autres Assemblées.

KERSAUSON-PENNENDREFF (ARMAND-CASSIMIR-MARIE-VICTOR, VICOMTE DE), représentant en 1851 et en 1871, né à Plourin (Finistère) le 4 novembre 1809, mort à Brest (Finistère) le 23 avril 1871, de la même famille que le précédent, entra dans la marine, et parvint au grade de capitaine de frégate. La démission de l'amiral Romain Desfossés ayant produit une vacance dans la représentation du Finistère, M. de Kersauson fut élu à sa place, comme conservateur monarchiste, le 21 septembre 1851, représentant à l'Assemblée législative, par 23,919 voix (34,246 votants, 88,466 votants), contre 7,897 voix à M. de Gasté, républicain. Il eut à peine le temps de siéger à la droite de l'Assemblée, le coup d'Etat du 2 décembre ayant interrompu brusquement sa carrière parlementaire. Il y rentra, le 8 février 1871, cette fois encore pour peu de temps : ayant été élu à nouveau représentant du Finistère à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 13, par 57,641 voix (76,088 votants, 162,667 inscrits), il mourut à Brest le 23 avril suivant.

KERSAUSON-PENNENDREFF (LOUIS-JOSEPH-MARIE, COMTE DE), député de 1885 à 1889, fils du précédent, grand propriétaire foncier, épousa la petite-fille de M. Monjaret de Kerjégu, qui fut sénateur du Finistère et président du conseil général. Lui-même fit partie de l'assemblée départementale. Pendant la guerre de 1870, il se battit comme officier de mobiles et fut décoré de la Légion d'honneur. D'opinions monarchistes, il fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Finistère, et élu, le 1^{er} sur 10, député de ce département, par 61,604 voix (121,966 votants, 167,617 inscrits). Il prit place à l'Union des droites, et vota : *contre* la nouvelle loi militaire, *contre* les différents ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, et, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

KERSMAKER (JOSEPH-JEAN DE), député au Corps législatif en 1807, né à Gand (Belgique) le 21 octobre 1761, mort à une date inconnue, était en 1783 avocat au conseil de Flandre.

Devenu, sous la Révolution, juge au tribunal civil du département de la Lys (an IV), il fut promu en l'an VI président de la cour criminelle du même département, le 30 avril 1811 juge au tribunal correctionnel de Bruxelles, et, bientôt après, conseiller à la cour impériale de cette ville. Dans l'intervalle, il avait représenté le département de la Lys au Corps législatif, où l'avait appelé le Sénat conservateur le 18 février 1807. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII).

KERVÉGAN (CHRISTOPHE-CLAIR-DANIEL DE), député au Corps législatif de l'an XIII à 1810, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 25 décembre 1736, mort à Nantes le 2 octobre 1817, négociant à Nantes comme son père, devint, avant la Révolution, consul et grand juge, et entra en 1774 dans le corps municipal. Elu maire en 1789, puis colonel de la nouvelle garde nationale, il prévint la famine, en proposant une souscription qui produisit plus d'un million. Après avoir maintenu l'ordre dans la ville, il se démit de ses fonctions sous la Terreur, fut rappelé à la mairie sous le Directoire, et fut nommé conseiller général du département. Choisi, le 17 brumaire an XIII, comme député de la Loire-Inférieure au Corps législatif, il défendit à Paris les intérêts du commerce nantais, et sortit du Corps législatif en 1810. Il fut l'un des trois négociants de Nantes décorés en 1814 par Louis XVIII, devint administrateur des hospices, et se montra jusqu'au dernier jour dévoué à ses concitoyens, qui honorèrent sa mémoire en donnant son nom à l'une des rues de la ville.

KERVÉGUEN (MARIE-AIMÉ-PHILIPPE-AUGUSTE LE COAT, VICOMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1868, né à Toulon (Var) le 17 novembre 1811, mort à Madrid (Espagne) le 8 août 1863, se destina d'abord à la marine comme son père, puis s'établit négociant à Toulon et devint conseiller général du canton ouest de cette ville. Partisan de l'Empire issu du coup d'Etat de décembre, il se présenta, le 29 février 1852, comme candidat officiel, dans la 3^e circonscription du Var, et fut élu par 16,128 voix (17,009 votants, 35,198 inscrits). Successivement réélu : le 22 juin 1857, par 15,753 voix (16,034 votants, 29,395 inscrits), et le 1^{er} juin 1863, par 18,962 voix (28,371 votants, 46,920 inscrits), contre 9,081 voix à M. Adalbert Philis, et 296 à M. Durand, il prit part à quelques débats, protesta, lors de la discussion du budget de 1863, contre la part prélevée par Paris sur le budget du pays, et, dans la même session, à propos de la loi qui abolissait pour les journaux l'autorisation préalable, demanda qu'on imposât un pliage uniforme, qu'on accordât à tout Français majeur et électeur, ainsi qu'aux femmes et filles majeures, le droit de faire insérer tout article, dans un journal, moyennant un tarif fixé d'avance, qu'on déférât le serment aux signataires des articles, et qu'on pût exiger de tout journaliste un certificat du maire de sa commune, attestant qu'il est bien l'auteur des articles signés par lui. La majorité refusa de s'associer à cette réglementation. M. de Kervéguen dut surtout un court moment de célébrité aux accusations qu'il apporta à la tribune, le 10 décembre 1867, contre les rédacteurs en chef des principaux journaux de Paris, en s'appuyant sur les assertions d'un obscur journal belge, *la Finance*, qui publiait que 50,000 thalers avaient été alloués par M. de Bismarck au *Siecle*, à l'*Opinion natio-*

nale, au *Journal des Débats*, à *l'avenir national*. Ceux-ci mirent M. de Kervéguen en demeure de justifier ses allégations devant un jury d'honneur. Ce jury, composé de MM. d'Andelarre, Martel, Marie et Jules Favre, déclara que ces accusations ne reposaient sur aucune preuve sérieuse.

KERVÉLÉGAN (AUGUSTIN-BERNARD-FRANÇOIS LE GOAZRE DE), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1815, né à Quimper (Finistère) le 17 septembre 1748, mort au manoir de Toulgoët, près Quimper, le 24 février 1825, d'une ancienne famille de robe de Cornouailles, déboutée de ses prétentions à la noblesse à la réformation de 1689, était fils de « Monsieur maître François-Guillaume Le Goazre de Kervélégan, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Quimper, et de dame Marie-Bernardine Billy ». Il fit ses études chez les Jésuites de Quimper, et son droit à Rennes, fut reçu avocat du roi au présidial de Quimper en 1768, et devint, avec dispense d'âge, en 1774, sénéchal et maire de Quimper. Député la même année aux Etats de Bretagne, il se montra, en 1788, un des plus ardents défenseurs des intérêts populaires contre le parlement de Rennes dans la question des grands bailliages, qu'il alla lui-même soutenir à Versailles; cette attitude énergique le rendit très populaire, et dès la fin de l'année 1788, il prit en main la cause des revendications du tiers-état, et réclama pour cet ordre un député par 10,000 habitants, un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres réunis, le vote par tête, etc. Copie de ces motions fut adressée par la communauté de Quimper à toutes les communautés de Bretagne, et Kervélégan fut élu, le 22 avril 1789, premier député du tiers aux Etats-Généraux pour la sénéchaussée de Quimper; il avait présidé cette assemblée électorale. A la Constituante, il prit place silencieusement dans la majorité réformatrice, fut nommé secrétaire de l'Assemblée (avril 1790), et, le 7 du même mois, commissaire à l'aliénation des domaines nationaux. Pétition l'accuse, dans ses *Mémoires*, se trouvant à la Ferté-sous-Jouarre, lors du retour du roi de Varennes, d'avoir crié à la portière de la voiture royale : « Pour une brute comme celle-là, voilà bien du train. » Kervélégan fut envoyé à la Convention par le département du Finistère, élu, le 8 septembre 1792, le 6^e sur 8, par 278 voix sur 417 votants. Il suivit le parti de la Gironde, dont les principaux membres étaient ses amis, et, dans le procès du roi, répondit au 3^e appel nominal : « Même opinion que la précédente; » or la précédente était celle de Queinec qui avait dit : « Je ne suis pas juge; je ne puis donc voter que pour la détention pendant la guerre et la déportation à la paix. » Le 9 mars 1793, Kervélégan se rendit à la caserne des fédérés brestois et les amena à la Convention, qu'il préserva d'un nouvel envahissement; à la tribune, il dénonça le journal de Marat, mais se refusa lors de la demande de mise en accusation de ce dernier (13 avril). Le 10 mai, il écrivait à Goupilleau (de Montaignu) : « Je vous dirai que je trouve Robespierre au sentier où je l'ai laissé : celui de la folie. Si je parle ainsi, c'est que je cherche une cause à sa conduite, qui m'a toujours semblé équivoque, et je n'ai jamais pris de gants pour lui dire. » Nommé (21 mai) membre de la commission extraordinaire des Douze chargée « de l'examen des arrêtés de la

municipalité de Paris et de la recherche des complots contre l'ordre et la liberté publique », Kervélégan remit sa démission de membre de cette commission, le 28, avec ses onze collègues, et fut décrété d'arrestation le 2 juin. Gardé à vue par deux gendarmes dans son appartement de la rue des Saints-Pères, il leur avait promis de les prévenir s'il se sauvait; en effet, le 29 juin au matin, il leur dit : « Je vous ai promis de vous prévenir quand je me sauverais. Adieu. » Et, fermant la porte à double tour, il gagna un cabriolet amené par son collègue Couppé, des Côtes-du-Nord, et se rendit à Caen, auprès des Girondins. Déclaré, le 28 juillet, traître à la patrie et mis hors la loi, il se réfugia dans le Finistère après l'échec de Vernon, reçut chez lui les Girondins en fuite, refusa de s'embarquer avec eux, et, sous l'habit de paysan breton, se tint caché tout près de Quimper. Ce fut en vain que le représentant en mission, Tréhouart, offrit 10,000 livres à qui le prendrait vivant et 5,000 à qui le livrerait mort, Kervélégan ne fut pas trahi; ses biens furent confisqués, sa femme arrêtée, bien qu'elle eût demandé le divorce, et emprisonnée avec ses cinq enfants à Carhaix, puis au château de Brest. La chute de Robespierre permit à Kervélégan de repaître; il fut réintégré à la Convention le 18 ventôse an II, malgré l'opposition de Merlin, devint membre du comité de sûreté générale, et fut un des trois commissaires délégués à la planche aux assignats. Blessé, à l'émeute du 1^{er} prairial, en défendant la Convention à la tête des 900 Bretons qu'il avait fait appeler, il fut compris, le 15 vendémiaire an IV, au nombre des membres du nouveau comité de sûreté générale, et fut élu, le 23, député au Conseil des Anciens, par 14 départements, dont le Finistère, pour lequel il opta, et qui lui avait donné 129 voix sur 193 votants. Il fut choisi pour secrétaire du Conseil le 1^{er} brumaire an V, fut réélu au Conseil des Cinq-Cents, le 27 germinal an VII, et, ne s'étant pas montré hostile au coup d'Etat de brumaire, fut choisi, le 4 nivôse an VIII, comme député du Finistère au nouveau Corps législatif; il y siégea jusqu'en 1815, ayant eu son mandat renouvelé par le Sénat, le 4 mai 1811. Le premier consul lui fit offrir des fonctions largement rétribuées, à la seule condition que Kervélégan lui rendit visite : celui-ci s'y refusa : « C'est un vieil entêté, dit Napoléon; il n'aura jamais rien de moi. » Ce fut Louis XVIII qui nomma Kervélégan chevalier de la Légion d'honneur (2 novembre 1814). Aux Cent-Jours, Kervélégan renonça à la vie politique et se retira dans sa maison de Toulgoët, près de Quimper. Ruiné par la Révolution, il vécut modestement avec 1,500 francs de rente, fut maire de sa commune, et mourut à 77 ans, dans les sentiments les plus chrétiens, et justement honoré pour l'inflexibilité de son désintéressement et pour son inépuisable charité. La notice la plus étendue parue sur ce député est due à l'éminent biographe breton, M. R. Kerviler.

KERVERN (PHILIPPE-FRANÇOIS LE DENMET), député de 1830 à 1831, né à Morlaix (Finistère) le 4 mars 1779, mort à Morlaix le 7 juin 1863, était juge dans cette ville. Après avoir échoué une première fois aux élections législatives du 23 juin 1830, dans le 2^e arrondissement du Finistère, avec 91 voix contre 113 à l'élu, M. Kérouvriou, il prit sa revanche, le 21 octobre de la même année, et devint, par 118 voix sur 149 votants et 237 inscrits, député de Morlaix. Il

prêta serment à Louis-Philippe ; son rôle parlementaire prit fin en 1831.

KESTNER (GEORGES-MARIE-JOSEPH-CHARLES), représentant en 1848 et en 1850, né à Thann (Haut-Rhin) le 30 juin 1803, mort à Thann le 12 août 1870, riche fabricant de produits chimiques dans cette ville, acquit auprès des ouvriers de la région une popularité qui le fit élire, le 23 avril 1848, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 12, par 50,873 voix (94,408 votants). Il prit place à gauche, fut vice-président du comité du commerce, et vota avec le parti de Cavaignac : contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, contre les crédits de l'expédition de Rome, pour l'amnistie, etc. Non réélu d'abord à la Législative, il y entra, à l'élection partielle du 10 mars 1850, motivée par la déchéance de trois représentants du Haut-Rhin condamnés pour l'affaire du 13 juin ; M. Charles Kestner, porté sur la liste républicaine, fut élu, le 1^{er} sur 3, par 44,582 voix (89,791 votants, 121,053 inscrits). Il s'associa aux votes et aux manifestations de la minorité démocratique, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, fut arrêté un moment, et réunit encore, le 29 février 1852, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 3^e circonscription du Haut-Rhin, 1,019 voix contre 25,846 à l'élu officiel, M. Migeon. Il rentra alors dans la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur à la suite de l'Exposition nationale de 1847, il a reçu une médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855 pour la découverte et l'exploitation de l'acide paratartrique.

KETTELER (CLÉMENT-AUGUSTE DE), député au Corps législatif de 1812 à 1814, né à Harkotten (Allemagne) le 11 février 1751, mort à une date inconnue, propriétaire à Harkotten, fut nommé directement par l'empereur, le 12 avril 1812, député de l'Ems-supérieur au Corps législatif, sur une liste de candidats présentés au chef de l'Etat par le préfet de ce département. Il quitta l'assemblée aux traités de 1814.

KIENER (CHRISTIAN-HENRY), membre du Sénat, né à Hunawilr (Haut-Rhin) le 16 novembre 1807, manufacturier et filateur, fut maire d'Epinal sous l'Empire (1867) et président de la chambre de commerce. Il opta en 1871 pour la nationalité française, se fixa à Eloyes (Vosges), et devint conseiller général de ce département le 8 octobre 1871. Inscrit, au renouvellement sénatorial du 8 janvier 1882, sur la liste républicaine des Vosges, en compagnie de MM. Claude et George, sénateurs sortants, et à la place de M. Claudot démissionnaire, il fut élu sénateur, le 3^e et dernier, par 309 voix sur 605 votants, contre 173 à M. de Ravinel, le plus favorisé des candidats monarchistes. M. Kiener prit place à la gauche du Sénat, et se prononça : pour la réforme du personnel judiciaire, pour le divorce, pour la politique opportuniste, pour les crédits du Tonkin, pour la nouvelle loi militaire, s'abstint sur l'expulsion des princes, et vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la

procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

KINSBERGEN DE DOGGERS-BANK (JEAN-HENRI), membre du Sénat conservateur, né à Doesburg (Hollande) le 1^{er} mai 1735, mort à Appel-Doorn (Hollande) le 22 mai 1819, entra dans la marine à quinze ans, se distingua dans plusieurs voyages au long cours, fut promu capitaine de vaisseau en 1770, passa vers la même époque au service de l'impératrice de Russie, Catherine II, en guerre avec la Turquie, prit le commandement d'une escadre qu'il conduisit dans la mer Noire, livra bataille à la flotte turque, coula le vaisseau amiral et remporta (1773) une victoire complète. Il employa pour la première fois, dans cette affaire, un système de signaux qui fut adopté depuis par les autres puissances de l'Europe. Malgré les instances du gouvernement russe, Kinsbergen retourna en Hollande (1776), comblé d'honneurs par Catherine, et fut chargé, à son arrivée, de négocier la paix avec l'empereur du Maroc et le dey d'Alger. Il s'acquitta habilement de cette mission, prit part à la guerre contre l'Angleterre sous les ordres de l'amiral Zoutman, contribua grandement à la victoire de Doggers-Bank (5 août 1781), d'où il reçut plus tard son titre de comte, et fut nommé contre-amiral premier adjudant (1783). A la paix, il refusa les offres brillantes que lui firent l'impératrice de Russie et le roi de Danemark. En 1793, il repoussa les premières tentatives d'invasion de Dumouriez, prit peu après le commandement en chef de la marine hollandaise, conduisit en Angleterre le stathouder et sa famille (1795), fut, à son retour, arrêté et destitué par le nouveau gouvernement, et, ayant obtenu sa mise en liberté, se retira dans ses terres, où il s'occupa d'agriculture. Lorsque, en 1806, Louis Bonaparte devint roi de Hollande, il fit de Kinsbergen son premier chambellan honoraire, et le nomma maréchal du royaume, conseiller d'Etat de la marine, grand-croix de l'ordre de la Réunion, etc. Mais Kinsbergen refusa de quitter sa belle terre d'Appel-Doorn et ne voulut toucher aucun des traitements affectés à ces dignités. Au moment de la réunion de la Hollande à la France, Napoléon I^{er} le nomma, le 30 décembre 1810, membre du Sénat conservateur ; il refusa encore ce traitement, se contentant d'employer sa grande fortune en fondations utiles, telles que l'Institut de la marine à Amsterdam, l'Institut des sourd-muets à Groningue, l'académie d'Utrecht, etc. Lorsque les événements de 1814 eurent ramené la maison de Nassau sur le trône de Hollande, Kinsbergen reçut le commandement suprême de la marine hollandaise avec le titre de lieutenant-amiral. Membre ou correspondant d'un grand nombre de sociétés savantes, décoré de la plupart des ordres de l'Europe, il a publié des travaux estimés sur le service de la marine et la tactique sur mer.

KLEIN (DOMINIQUE-LOUIS-ANTOINE, COMTE), membre du Sénat conservateur, pair de France, né à Blamont (Meurthe) le 21 janvier 1761, mort à Paris le 2 novembre 1845, servit pendant dix ans dans les gardes de la porte, fut licencié avec ce corps en 1787, et rentra dans l'armée, en 1792, avec le grade de lieutenant d'infanterie. Il se distingua à Jemmapes, passa chef de brigade le 16 frimaire an II, général de brigade en l'an III, assista à Fleurus, commanda l'avant-garde de l'armée de Sambre-et-Meuse, et se fit remarquer dans plusieurs combats, notamment à Butzbach, à Weilbourg, à Neu-

wied et à Altenkirchen. Général de division (17 pluviôse an VII), chef d'état-major de l'armée du Danube, il contribua à la victoire de Zurich, et, en l'an X, prit du service dans l'armée italienne comme commandant instructeur. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), grand officier de l'ordre (25 prairial), il fit la campagne de 1805, où il se conduisit vaillamment à Donawerth, et celle de 1806, où il prit part à la victoire d'Iéna. Ce fut à lui que Blücher, surpris à Weissensee et en retraite, jura faussement *sur l'honneur*, pour obtenir le passage, que Napoléon venait de conclure un armistice. Après Eylau, où ses charges répétées jetèrent un des corps de l'armée russe en déroute, Klein fut élu membre du Sénat conservateur (14 août 1807), créé comte de l'Empire (26 avril 1808), et mis à la retraite, comme général de division, le 11 décembre suivant. Durant la campagne de France, l'empereur le plaça à la tête de la 16^e division. Klein adhéra à la déchéance de Napoléon (avril 1814), fut nommé pair de France par Louis XVIII (4 juin), chevalier de Saint-Louis (27 juin), reprit sa place à la chambre haute à la seconde Restauration, vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney, fit de l'opposition libérale au gouvernement, puis se rallia complètement au gouvernement de Louis-Philippe qui le nomma grand-croix de la Légion d'honneur (29 avril 1834). Il siégea à la Chambre des pairs jusqu'à sa mort.

KLING (JOSEPH-AUGUSTE), représentant du peuple en 1848, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 22 novembre 1800, mort à Schlestadt (Bas-Rhin) le 12 septembre 1855, fils d'un payeur des guerres sous le premier Empire, fit son droit à Strasbourg, se fit inscrire au barreau de Schlestadt et devint juge à Saverne (1840), puis à Schlestadt en 1842. Partisan très ardent et très convaincu de l'instruction pour tous, il organisa à Schlestadt des écoles primaires et un collège communal qui ne tardèrent pas à prospérer. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 15, par 107,567 voix (123,968 votants, 132,186 inscrits), il siégea parmi les partisans du général Cavaignac, fit partie du comité de législation, vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre l'abolition de la peine de mort, pour les deux Chambres, contre le droit au travail, contre l'impôt progressif, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, et donna sa démission le 22 février 1849.

KLOPSTEIN (FRANÇOIS, BARON DE), député de 1876 à 1881, né à Val-et-Chatillon (Meurthe) le 18 avril 1837, appartenant d'abord à l'armée comme sous-officier dans un régiment de lanciers, puis s'adonna à l'exploitation de ses vastes propriétés. Maire de Ville-en-Woëvre, et conseiller général de la Meuse, il se présenta comme candidat conservateur aux élections générales du 20 février 1876, et fut élu député de l'arrondissement de Verdun, par 11,394 voix (18,218 votants, 22,174 inscrits), contre 6,714 à M. de Fallois, républicain. M. de Klopstein siégea à droite, et soutint, contre les 363, le gouvernement du Seize-Mai, dont il fut, après la dissolution de la Chambre, le candidat officiel. Réélu, le 14 octobre 1877, par 11,686 voix (19,185 votants, 22,462 inscrits), contre 7,411 à M. de Fallois, il reprit sa place à droite, se prononça contre les invalidations prononcées

par la majorité, contre le ministère Dufaure, contre les lois sur l'enseignement, contre l'amnistie, etc., et ne fut pas réélu en 1881.

KNOPFT (JEAN-XAVIER), député de 1824 à 1827, né à Eschentzwiller (Haut-Rhin) le 22 septembre 1755, mort à une date inconnue, propriétaire dans son pays natal, y exerça la profession de notaire, puis fut élu à un âge très avancé (il avait alors 75 ans), le 2 août 1824, député du 1^{er} arrondissement électoral du Haut-Rhin (Altkirch), en remplacement de M. de Marchangy, dont l'élection avait été annulée. M. Knopft obtint 101 voix (171 votants, 200 inscrits), contre 60 à M. J. Löffle. Les royalistes avaient fait choix d'un candidat aussi âgé, dans le secret espoir qu'il céderait bientôt la place à M. de Marchangy lui-même, en donnant sa démission. Mais l'honorable élu siégea jusqu'à la fin de la législature. Il vota constamment pour le ministère Villèle.

KNYMPHAUSEN-LEERS (CHARLES-GUSTAVE, VON), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né en 1749, mort à une date inconnue, d'une ancienne famille de magistrats allemands, fut conseiller d'Etat en Hanovre et, le 19 février 1811, après la réunion d'une partie de ce pays à la France sous le nom de département de l'Embs-Oriental, fut choisi directement par l'empereur, sur une liste de candidats dressée par le préfet, pour représenter ce département au Corps législatif. Il y siégea jusqu'aux traités de 1814, qui réduisirent la France à ses anciennes limites.

KOCH (CHRISTIAN-GUILLAUME), député en 1791, membre du Tribunal, né à Bouxwiller (Haut-Rhin) le 9 mai 1737, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 25 octobre 1813, fils d'un conseiller des finances de Hesse-Darmstadt qui vint se fixer à Strasbourg, fit ses études dans cette dernière ville, sous la direction de Schœpflin, dont il conserva les traditions historiques, suivies depuis par Metternich, Ségur, Tracy et d'autres. Il se rendit, en 1789, à l'Assemblée constituante, pour demander, au nom des protestants d'Alsace, la conservation de leurs droits civils et religieux, garantis par les traités; le décret du 17 août 1790 les sanctionna à nouveau. Élu, le 29 août 1791, député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, le 3^e sur 9, par 323 voix sur 590 votants, il prit place parmi les modérés, et fut membre du comité diplomatique. Au moment du 10 août, il inspira une adresse de cinq mille Strasbourgeois déclarant que la déchéance du roi les exposerait aux périls de la guerre civile et étrangère. Après la session, Koch se retira aux environs de Paris, s'y croyant plus en sûreté que dans son pays; mais il fut bientôt découvert et arrêté, et ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor. Nommé alors administrateur de son département, il donna, peu après, sa démission pour se consacrer à des travaux historiques. Correspondant de l'Institut, il fut nommé membre du Tribunal, le 6 germinal an X, puis professeur de l'histoire du droit à Strasbourg, membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), membre du conseil de discipline de l'École de droit (1806), recteur, et recteur honoraire (28 décembre 1810). Il fut le fondateur du séminaire protestant de Strasbourg. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, notamment : *Tableau des révolutions de l'Europe, depuis le bouleversement de l'empire romain en Occident jusqu'à nos jours* (Lausanne, 1771; 1807, 3 volumes; 1813, 4 volumes); *Tableaux généalogiques des maisons souveraines de*

l'Europe, publiés en deux parties : 1^o Sud et Ouest (Strasbourg, 1792); 2^o Nord et Est, édité par Schall (1814-1819); *Aperçu rapide de la position de la France à l'époque de la prétendue coalition des souverains de l'Europe contre la constitution du 26 août 1791* (Strasbourg, 1791); *Abrégé de l'histoire des traités de paix entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie* (Bâle, 1796, 4 volumes); *Tableau des traités entre la France et les puissances étrangères, suivi d'un recueil de traités et d'actes diplomatiques qui n'ont jamais vu le jour* (Bâle, 1801, 2 volumes), etc.

KŒCHLIN (JACQUES), député de 1820 à 1827, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 10 mars 1776, mort à Mulhouse le 16 novembre 1834, d'une ancienne famille d'origine suisse, l'un des seize enfants de Jean Kœchlin (1746-1836) célèbre industriel français, et petit-fils de Samuel Kœchlin (1719-1771), qui établit à Mulhouse, en 1746, la première fabrique de toiles peintes dites indiennes, fut l'associé de son père et de son frère Nicolas (*Voy. plus bas*) dans la direction de leur importante entreprise, et s'unifia également à eux pour la défense des libertés publiques sous la Restauration. Deux fois maire de Mulhouse, il se fit élire, le 13 novembre 1820, député du Haut-Rhin, au collège de département, par 102 voix (149 votants, 156 inscrits), et prit place à l'extrême-gauche, dont il appuya toutes les motions. Réélu, le 16 mai 1822, par 109 voix sur 156 votants et 169 inscrits, il continua de siéger dans la minorité et fut chargé de présenter à la Chambre une pétition de cent trente-deux électeurs demandant une enquête judiciaire « sur la promenade militaire de deux escadrons de cavalerie dans le département du Haut-Rhin, qui n'eut pour résultat définitif que l'arrestation du colonel Caron et du sieur Roger ». La pétition n'ayant pas été prise en considération, Jacques Kœchlin, qui n'avait pu la soutenir à la tribune, prit le parti de faire imprimer, sous sa responsabilité personnelle, une relation et une appréciation des faits. Cet écrit fut saisi, incriminé comme séditieux, et son auteur fut d'abord condamné par défaut à un an de prison et 5,000 francs d'amende. Sur opposition, sa peine fut réduite à six mois d'emprisonnement et à 3,000 francs d'amende, dont une souscription patriotique eut vite acquitté les frais. Le procès donna lieu à un autre incident : l'avocat de Jacques Kœchlin, M. Barthe, s'étant écarté dans sa plaidoirie de la réserve en usage au palais, fut de la part de son ordre l'objet d'une mesure disciplinaire; mais ses confrères libéraux protestèrent contre cette punition en lui offrant un banquet. Jacques Kœchlin fut encore réélu, le 6 mars 1824, par 90 voix (169 votants, 184 inscrits). Il combattit le ministère Villèle dans les rangs de la gauche et donna sa démission en 1826. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1814, il fut nommé officier du même ordre par le gouvernement de juillet. On a de lui l'écrit cité plus haut, sous ce titre : *Relation historique des événements qui ont précédé, accompagné et suivi l'arrestation du lieutenant-colonel Caron* (1822).

KŒCHLIN (NICOLAS), député de 1830 à 1841, né à Wesserling (Haut-Rhin) le 1^{er} juillet 1781, mort à Mulhouse (Haut-Rhin) le 15 juillet 1862, frère du précédent, fut élevé avec ses onze frères et quatre sœurs dans une ferme voisine du lieu de sa naissance, et reçut, à peine âgé de douze ans, le titre de « colonel des enfants

de la patrie du canton de Saint-Amarin ». Son père ayant quitté Wesserling pour Mulhouse, Nicolas alla apprendre le commerce à Hambourg, puis en Hollande, et revint prêter aux siens le concours d'une activité infatigable. Après avoir modestement débuté dans le commerce des indiennes, en vendant ses produits aux foires de France et d'Allemagne, il devint rapidement, grâce à une parfaite entente des affaires, le fondateur et le chef à Mulhouse (1802) du vaste établissement *Nicolas Kœchlin et frères*, auquel il associa encore ses beaux-frères, ainsi que son vieux père, Jean Kœchlin. En pleine prospérité industrielle et commerciale, il dut, devant la menace de l'invasion étrangère, en 1813, fermer ses ateliers et, dans ce moment critique, après avoir envoyé sa famille à Neuchâtel en Suisse, il songea uniquement à la défense du territoire. Nicolas Kœchlin était colonel dans la garde nationale. Avec deux de ses frères, comme lui équipés et armés à leurs frais, il se fit présenter à Napoléon I^{er} par le maréchal Lefebvre, et, les trois Kœchlin, en qualité d'officiers d'ordonnance volontaires du quartier impérial, firent ensemble toute la campagne de France. Après Montersau, le 18 février 1814, Nicolas fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il remplit, vers la même époque, plusieurs missions confidentielles importantes : à Lyon, auprès du maréchal Augereau, puis en Alsace. Il s'en acquitta avec zèle, sinon avec succès, alla retrouver l'empereur à Fontainebleau, le jour même de l'abdication, et, l'année d'après, à la seconde invasion, donna de nouvelles preuves de son patriotisme. À la tête de quelques citoyens de Mulhouse, il se jeta en partisan dans les Vosges, et joignit ses efforts à ceux du général Lecourbe, qui lutta désespérément dans Belfort. La paix rétablie, il reprit ses travaux industriels et mérita plusieurs récompenses aux expositions. D'autre part, il conspirait avec les libéraux et les bonapartistes contre le gouvernement des Bourbons, et il eut une part active aux conciliabules et aux entreprises de la charbonnerie. Le 3 juillet 1830, le collège de département du Haut-Rhin l'élut, par 113 voix (147 votants), membre de la Chambre des députés. Il accourut à Paris à la nouvelle des Ordonnances, contribua à la déchéance de Charles X, ainsi qu'à l'avènement au trône de Louis-Philippe d'Orléans, et prit place parmi les partisans du régime nouveau. Lors de la discussion sur la révision de la Charte en 1830, il demanda que la Constitution mît à la charge de la France entière les désastres de la guerre qui frappait toujours de préférence les départements frontiers. Il fit consacrer aussi, par un article nouveau, le principe de l'égalité des cultes, en obtenant que les rabbins juifs fussent salariés par l'Etat. Mais il ne tarda pas à incliner vers l'opposition dynastique et partagea, en général, les opinions d'Odilon Barrot. Réélu, le 5 juillet 1831, député du 2^o collège du Haut-Rhin (Mulhouse), par 146 voix (244 votants, 264 inscrits), contre 95 à M. André Kœchlin, son parent, il ne fut pas seulement un des signataires, mais un des inspirateurs du fameux *Compte rendu* de 1832; primitivement ce compte rendu, dont le député du Haut-Rhin avait suggéré l'idée, et qui fut d'ailleurs imprimé à Mulhouse, n'était qu'une lettre de M. Odilon Barrot, chef de l'opposition parlementaire, à son collègue et ami Nicolas Kœchlin. Après avoir pris une part assez active aux travaux de la session, il fut réélu, le 21 juin 1834, par 158 voix (232 votants et 307 inscrits), contre 62 à M. Hartmann; puis, le

4 novembre 1837, par 153 voix (251 votants, 350 inscrits); et, le 2 mars 1839, par 151 voix (249 votants). Ses principaux discours eurent trait à la loi d'organisation municipale en faveur de l'extension des droits politiques; aux légionnaires du bataillon de l'île d'Elbe, pour lesquels il réclama une pension, et à la réforme des lois douanières: M. Kœchlin se déclara nettement l'adversaire de la prohibition. En 1841, il quitta la Chambre par démission, pour se livrer exclusivement à la construction du chemin de fer de Strasbourg à Bâle; il se représenta pourtant aux élections générales du 9 juillet 1842, et n'obtint que 166 voix contre 184 à M. André Kœchlin, conservateur, élu. Il se consacra alors à son industrie jusqu'à la révolution de 1848, qui le fit commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Haut-Rhin. Membre du conseil général de son département, Nicolas Kœchlin fut en outre président de la chambre de commerce de Mulhouse et membre du conseil général des manufactures auprès du ministère du Commerce. Il avait créé et édifié en 1825 le nouveau quartier de Mulhouse, et, de 1837 à 1840, construit et mis en exploitation les deux lignes de chemins de fer de Mulhouse à Thann et de Strasbourg à Bâle.

Kœchlin (André), député de 1832 à 1834, et de 1841 à 1848, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 3 août 1789, mort à Paris le 24 avril 1875, parent des précédents, entra tout jeune dans la maison de tissage, filature et impression de toiles peintes de Dollfus-Mieg et Cie à Mulhouse. Il épousa à 19 ans Mlle Dollfus, et se trouva (1818), à la mort de son beau-père, à la tête d'un des plus vastes établissements de Mulhouse et de l'Alsace. Il le maintint au niveau de sa prospérité, et fonda bientôt dans sa ville natale une grande maison de constructions mécaniques, où furent fabriquées les premières locomotives françaises. La filature du lin et du chanvre, la filature de la laine peignée, etc., durent aussi à M. André Kœchlin une extension et des progrès considérables. Le gouvernement de Louis-Philippe, dont il se déclara le partisan, le nomma (1830) maire de Mulhouse et chevalier de la Légion d'honneur. Conseiller général du Haut-Rhin, il fit une tentative infructueuse pour entrer à la Chambre des députés, le 5 juillet 1831, dans le 2^e collège du Haut-Rhin (Mulhouse), où il n'obtint que 95 voix contre 146 à son cousin, Nicolas Kœchlin, de l'opposition dynastique. Mais il entra au parlement le 27 décembre 1832, comme député du 4^e collège du Haut-Rhin (Altkirch), élu par 96 voix (173 votants, 230 inscrits), contre 35 à M. Minangoy, de Colmar; il remplaçait M. de Reinach, démissionnaire. M. André Kœchlin siégea jusqu'en 1834 dans la majorité qui soutint la politique conservatrice. Il reparut au Palais-Bourbon, à la suite de la démission de Nicolas Kœchlin, et fut élu à sa place, le 10 avril 1841, député du 2^e collège (Mulhouse) par 165 voix (207 votants). La même circonscription lui confirma son mandat le 9 juillet 1842, avec 184 voix (355 votants, 406 inscrits), contre 166 à Nicolas Kœchlin, qui s'était représenté. Il reprit sa place parmi les conservateurs, et vota notamment contre les propositions de réforme parlementaire. Le 1^{er} août 1846, ce fut le 4^e collège du Haut-Rhin (Altkirch) qui le renvoya à la Chambre par 238 voix (358 votants, 373 inscrits), contre 112 à M. Frudhomme; il soutint jusqu'au bout la politique de Guizot. Il avait activement contribué au développement de l'instruction dans son

département. Rendu à la vie privée par la révolution de 1848, il exerça encore ses aptitudes financières et commerciales dans la liquidation de la caisse Gouin, dont il fut chargé, dans la présidence de la Société des Mines de Stolberg et de Westphalie et de la Société anonyme des glaces d'Aix-la-Chapelle. Médaillé à la plupart des expositions, il était chevalier de la Légion d'honneur du 30 avril 1836.

Kœchlin (Alfred), député de 1888 à 1889, de la famille des précédents, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 15 septembre 1823, résidait à Paris, où il avait acquis dans la colonie alsacienne et dans le parti opportuniste une certaine notoriété. Maire du 8^e arrondissement de Paris, son nom avait été mêlé pour la première fois aux polémiques de la presse en 1837, lorsque, présidant comme officier de l'état civil à la cérémonie du mariage d'une princesse de la famille d'Orléans, il avait employé la qualification de *Monseigneur*. Vivement attaqué pour ce fait par divers journaux républicains qui réclamèrent sa révocation, M. Alf. Kœchlin fut cependant maintenu en fonctions par le gouvernement, jusqu'au jour où sa brusque adhésion au mouvement « boulangiste » le fit destituer (1888). Peu de temps après, il accepta la candidature « révisionniste » à l'élection partielle du 19 août 1888, dans le département du Nord, où deux sièges étaient vacants par suite du décès de M. Pichon et de la démission du général Boulanger. Le général Boulanger se représentait d'ailleurs lui-même, en compagnie de M. A. Kœchlin. Ces deux candidatures rencontrèrent une très ardente opposition dans le parti républicain, qui suscita contre elles celles de M. Ch. Desmoutiers, ancien député, et Emile Moreau, conseiller général, et celles de deux socialistes, MM. Delcourt et Delcluze.

M. Kœchlin adressa aux électeurs du Nord une circulaire qui débutait ainsi: « C'est un Français d'Alsace, c'est le descendant de Jean Kœchlin, l'ardent promoteur de la réunion de la république libre de Mulhouse à la grande patrie française en 1798, qui se présente aujourd'hui à vos suffrages. Patriote et républicain par la race et la tradition, banni de mon pays natal par l'Allemand, révoqué des fonctions de maire du 8^e arrondissement de Paris par un gouvernement de hasards parlementaires, je viens solliciter la faveur de combattre avec vous et par vous le bon combat au nom de la dignité nationale avilie et de l'avenir de la République compromis. » Puis il résumait son programme politique dans ces deux mots: « Dissolution! Révision! » Après une campagne électorale des plus ardentes, le scrutin donna les résultats suivants: MM. Boulanger, 130,303 voix, élu; Kœchlin, 126,630 élu; Charles Desmoutiers, ancien député, 97,463; Emile Moreau, conseiller général, 94,911; Delcourt, socialiste, 6,347; Delcluze, socialiste, 5,837. Il y avait eu 239,971 votants sur 363,618 inscrits. M. A. Kœchlin prit place à la Chambre dans le petit groupe des partisans du général Boulanger, parut une fois à la tribune, s'abstint, en dernier lieu, sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (12 février 1889), et vota pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

Kœchlin-Steinbach (Alfred), repré-

sentant en 1871, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 19 septembre 1825, mort à Mulhouse le 3 juillet 1872, de la même famille que les précédents, constructeur de machines, fut élu, comme républicain modéré, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, le 10^e sur 11, par 34,465 voix (74,128 votants, 123,622 inscrits). Il protesta et vota, à Bordeaux, contre les préliminaires de paix, et fut un des signataires de la lettre de démission collective des représentants des départements annexés, lettre dont M. Grosjean donna lecture à la tribune. Il mourut l'année suivante; ses funérailles furent l'occasion à Mulhouse d'une manifestation patriotique.

KENIG (CHARLES-FRÉDÉRIC), représentant en 1848 et en 1849, né à Colmar (Haut-Rhin) le 19 novembre 1797, mort à Colmar le 27 mars 1874, fils d'un magistrat de cette ville, étudia le droit, s'inscrivit au barreau de Colmar, et fut, en raison de ses opinions démocratiques, désigné (1822) comme un des défenseurs des conjurés de Belfort. En 1826, il quitta le barreau pour fonder un établissement important d'horticulture, voyagea dans diverses contrées de l'Europe, et publia des travaux estimés sur les sciences agricoles, entre autres une notice sur la culture du mélèze. Partisan enthousiaste de la révolution de 1830, il fut nommé capitaine de la garde nationale de Colmar et conseiller municipal de cette ville. Lors de l'émeute que l'impôt sur les boissons suscita à Colmar en 1834, il s'interposa avec succès entre l'autorité et la population. Il fit bientôt une vive opposition au gouvernement de Louis-Philippe, figura au nombre des défenseurs des accusés d'avril, présida en 1845 l'association viticole du Haut-Rhin, et fut délégué, en 1847, par les chefs de la fabrication industrielle de l'arrondissement, pour solliciter du pouvoir central la mise à exécution de l'embranchement au Rhin du canal du Rhône. Il organisa avec MM. Yves et Chauffour le banquet réformiste de Colmar, salua avec joie l'avènement de la République en 1848, fut fait, le 3 mars, commissaire du gouvernement dans le Haut-Rhin, et, le 23 avril 1848, fut élu représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 9^e sur 12, par 38,922 voix (94,408 votants). Il prit place à gauche, fit partie du comité de la guerre, protesta avec vivacité, le 7 juin, contre la loi sur les attroupements, et vota d'ordinaire avec le groupe avancé du parti démocratique : contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour l'abolition du remplacement militaire, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre l'expédition romaine, pour la mise en accusation du président et de ses ministres. Adversaire résolu du gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, il le combattit avec la même énergie dans les premières séances de l'Assemblée législative, où il fut réélu par le même département, le 13 mai 1849, le 1^{er} sur 10, avec 38,903 voix (118,335 inscrits). Il s'associa, en juin, à l'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, ainsi qu'à la protestation et à l'appel aux armes lancés par la Montagne, et se rendit, le 13 juin, au Conservatoire des Arts-et-Métiers. La Haute-Cour de Versailles le condamna, par contumace, à la déportation.

KENIGSWARTER (MAXIMILIEN-JULES, BARON), député au Corps législatif de 1852 à 1863,

né à Fürth (Bavière) le 5 juillet 1817, mort à Paris le 12 octobre 1878, vint s'établir à Paris après la révolution de juillet, et y fonda une maison de banque qui prospéra rapidement. Il se fit naturaliser Français en 1848, et, partisan de la dynastie napoléonienne, fonda un journal destiné à soutenir la politique du prince Louis-Napoléon. Lorsque l'Assemblée législative eut refusé au président de la République le supplément de dotation qu'il demandait (février 1851), M. Koenigswarter ouvrit une souscription nationale en faveur du prince, qui désavoua cette manifestation. Candidat officiel au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 8^e circonscription de la Seine, il fut élu député par 15,458 voix (24,542 votants, 34,786 inscrits), contre 5,355 voix à M. de Lasteyrie, ancien député, 1,159 à M. Méchin, et 989 à M. Gisquet; il fut réélu, le 22 juin 1857, par 11,363 voix (20,394 votants, 31,860 inscrits), contre 8,110 voix à M. Ferd. de Lasteyrie et 362 au comte Léon. A la Chambre, il combattit (session de 1857) le projet de renouvellement de la Banque de France expirant en 1867; proposa (session de 1861) de l'équilibrer le budget de 1862, la création d'un impôt sur le revenu, qui, vivement combattu par M. Magne, fut repoussé; réclama l'établissement d'une taxe sur les valeurs mobilières, sur les voitures de maître et de remise; attaqua le projet de loi sur les sociétés en commandite, et parla contre la loi de sûreté générale qu'il ne vota pas. Les élections du 31 mai 1863 lui furent défavorables; il échoua, dans sa circonscription, avec 9,906 voix, contre 17,809 au candidat de l'opposition, M. J. Simon, élu.

KOLB-BERNARD (CHARLES-LOUIS-HENRI), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1859 à 1870, représentant en 1871, sénateur de 1875 à 1888, né à Dunkerque (Nord) le 16 janvier 1798, mort le 7 mai 1888, s'établit de bonne heure à Lille, où il devint associé d'une importante fabrique de sucre. Conseiller municipal de Lille, président de la chambre de commerce, décoré de la Légion d'honneur comme industriel, il entra, le 13 mai 1849, dans la politique active, par son élection comme représentant du Nord à l'Assemblée législative, le 5^e sur 24, avec 93,433 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits). Il siégea à droite, prit pour chef de file Montalembert, et vota constamment avec la majorité conservatrice et catholique. Après avoir donné son suffrage à l'expédition de Rome, à la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, à la loi restrictive du suffrage universel, etc., il ne se rallia pas à la politique particulière de l'Elysée, et resta neutre lors du coup d'Etat de 1851. Candidat monarchiste indépendant au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 1^{re} circonscription du Nord, il réunit au premier tour de scrutin 6,874 voix contre 11,179 à M. Richebé et 6,234 à M. Pierre Legrand. Il se désista avant le scrutin de ballottage en faveur de M. P. Legrand, qui fut élu. Mais, s'étant rapproché du gouvernement impérial, il accepta le patronage officiel, le 21 août 1859, lors de l'élection nécessitée par le décès de M. P. Legrand, et il fut élu député de la 1^{re} circonscription, par 15,125 voix (24,515 votants, 35,194 inscrits), contre 9,279 à M. Flamand, candidat de l'opposition. Il vota d'ordinaire avec la majorité dynastique et fut réélu de nouveau avec l'appui de l'administration, le 1^{er} juin 1863, dans la 2^e circonscription, par 14,321 voix (26,839 votants, 34,489 inscrits), contre 11,727 à M. Géry Heddebault et 437 à M. Dérédé. M. Kolb-Bernard parut plusieurs fois à la tribune pour y traiter, au point

de vue protectionniste, les questions relatives au commerce et à l'industrie, et aussi pour y défendre le pouvoir temporel du pape. Il combattit particulièrement les mesures concernant l'instruction primaire prises ou proposées par M. Duruy, et, en 1867, il fit entendre un chaleureux éloge de la loi Falloux de 1850. Ayant perdu, aux élections du 24 mai 1863, le bénéfice de la candidature officielle, ce fut comme candidat indépendant qu'il obtint cette fois sa réélection, avec 21,597 voix (26,545 votants, 35,970 inscrits); l'administration ne lui avait pas suscité de concurrent. M. Kolb-Bernard signa l'interpellation des 116 et siégea dans les rangs du tiers-parti jusqu'à la chute de l'Empire. Après la guerre, il fut élu (8 février 1871) représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 12^e sur 28, par 206,037 voix (262,927 votants, 326,440 inscrits). Il alla prendre place sur les bancs de la droite monarchiste et compta surtout, comme précédemment, parmi les soutiens les plus zélés des idées catholiques: c'est ainsi qu'il signa l'adresse d'adhésion au *Syllabus* et qu'il présida, en 1874, le congrès des comités catholiques à Paris. Il ne prit que rarement la parole à l'Assemblée et vota: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le pouvoir constituant, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat, pour la loi sur les maires. Il s'abstint de voter, le 16 mai 1874, lors du renversement du cabinet de Broglie, et se prononça ensuite contre les propositions Périer et Maleville, contre l'amendement Wallon, contre la Constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur. Porté sur la liste des droites, lors de l'élection des sénateurs inamovibles, il fut élu, le 11 décembre 1875, par l'Assemblée nationale, le 30^e sur 75, avec 346 voix (630 votants), et alla siéger à l'extrême-droite de la Chambre haute, parmi les adversaires irréconciliables du gouvernement républicain. M. Kolb-Bernard approuva l'acte du 16 mai 1877, vota, le 23 juin, pour la dissolution de la Chambre des députés, et présida ensuite le comité électoral des droites chargé d'appuyer les candidatures officielles. Après les élections législatives du 14 octobre 1877, il fut de ceux qui conseillèrent au maréchal de Mac-Mahon de résister, se prononça, le 19 novembre, pour l'ordre du jour de M. de Kerdrel qui protestait contre la nomination d'une commission d'enquête par la Chambre, et combattit le ministère Dufaure et ceux qui lui succédèrent. Il vota notamment contre les lois Ferry sur l'enseignement, contre l'article 7, contre la modification du serment judiciaire, contre la réforme du personnel de la magistrature, contre le rétablissement du divorce, contre les crédits du Tonkin, etc. A la mort de M. Gauthier de Rumilly, M. Kolb-Bernard se trouva être le doyen d'âge du Sénat; toutefois, il ne fut jamais appelé, en raison de son extrême faiblesse, à en présider les séances d'ouverture. Depuis un an, il n'assistait plus même aux séances, et il ne sortait que pour aller en voiture, le dimanche, à Saint-Sulpice, lorsqu'il mourut à Paris le 7 mai 1888. Il était officier de la Légion d'honneur (1869) et avait été nommé, en 1872, membre du Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

KOPP (CHARLES-EMILE), représentant du peuple en 1849, né à Wasselonne (Bas-Rhin) le 3 mars 1817, mort à Zurich (Suisse) le 20 novembre 1875, était chimiste à Strasbourg. Les

opinions républicaines avancées qu'il manifestait le firent inscrire, le 13 mai 1849, sur la liste du parti démocratique socialiste, et il fut élu représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, le 9^e sur 12, par 34,546 voix (95,863 votants, 146,942 inscrits). Il appuya l'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, signa la protestation et l'appel aux armes des représentants de la Montagne, et, poursuivi de ce chef avec l'autorisation de l'Assemblée, il fut condamné par la Haute-Cour de Versailles à la déportation. Cette condamnation fut prononcée par contumace, car M. Kopp s'était réfugié en Suisse, où il résida dès lors. Rallié plus tard au gouvernement de Napoléon III, il mit son influence dans le Bas-Rhin au service de la candidature officielle de M. Zorn de Bulach au Corps législatif. Il est mort à Zurich en 1875.

KORTE (PIERRE-CHRÉTIEN), sénateur du second Empire, né en Prusse le 6 juillet 1788, mort le 1^{er} mars 1862, s'engagea à seize ans dans le 7^e de hussards, fit la plupart des campagnes de l'Empire, et, de simple cavalier, parvint au grade de lieutenant. Il fut blessé de trois coups de baïonnette au combat de Brienne (1814). Capitaine sous la Restauration, il passa chef d'escadron en 1832, et fut envoyé en Algérie, où il commanda les spahis récemment organisés, puis les chasseurs d'Afrique (1840). Sa brillante conduite dans plusieurs expéditions lui valut, en 1843, le grade de maréchal-de-camp. En 1848, Cavaignac le nomma général de division. Il se rallia au gouvernement de l'Elysée lors du coup d'Etat de décembre 1851, et contribua, le 4, à réprimer à Paris, comme commandant de la première division de cavalerie de l'armée de Paris, les tentatives d'insurrection qui suivirent cet événement. Le général Korte fut appelé à faire partie du Sénat impérial le 31 décembre 1852. Il y soutint jusqu'à sa mort (1862) le gouvernement de Napoléon III. Grand-croix de la Légion d'honneur.

KRANTZ (SÉBASTIEN-JEAN-BAPTISTE), représentant en 1871, et sénateur, né à Arches (Vosges) le 17 janvier 1817, entra à l'Ecole polytechnique en 1836, et à l'Ecole des ponts et chaussées en 1838, fut nommé ingénieur ordinaire de 2^e classe le 22 août 1843, ingénieur de 1^{re} classe le 31 janvier 1855, et ingénieur en chef de 1^{re} classe le 12 mars 1864. Il dirigea en cette qualité les travaux du chemin de fer du grand-central, le service vicinal de l'Ardèche, et construisit le palais de l'Exposition universelle de 1867 à Paris. Inventeur (1868) d'un barrage mobile pour faciliter le cabotage de la Seine, il fut mis à la tête du service de la navigation de la Seine en 1870, prit une part active à la défense de Paris pendant le siège, fut chargé des travaux de défense d'une partie de l'enceinte, notamment du côté de Saint-Denis, jeta sur la Marne les ponts mobiles sur lesquels l'armée du général Ducrot passa la Marne à Champigny le 1^{er} décembre, et installa des moulins à vapeur qui réduisirent en farine toutes les céréales disponibles. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1867, il fut nommé commandeur de l'ordre le 8 décembre 1870. Candidat à Paris aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il échoua avec 61,081 voix; mais, aux élections complémentaires du 2 juillet suivant, porté dans la Seine sur la liste de coalition républicaine, il fut élu, le 12^e sur 21, avec 108,319 voix (290,823 votants, 458,774 inscrits). Il s'inscrivit au centre gauche, devint vice-président de ce groupe, fut rappor-

teur de la commission d'enquête sur la navigation intérieure, et du projet de chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre, combattit M. Caillaux, ministre des Travaux publics, partisan des grandes compagnies de chemins de fer, et vota pour l'amendement Barthe, pour le retour à Paris, pour la dissolution, pour la proposition du centre gauche, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, contre le 24 mai, contre la démission de Thiers, contre la prorogation des pouvoirs du Maréchal, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie. Elu par l'Assemblée nationale, le 10 décembre 1875, sénateur inamovible, le 4^e sur 75, avec 367 voix sur 690 votants, il prit place à la gauche de la Chambre haute, fut nommé, le 5 août 1876, commissaire général de l'Exposition de 1878, et promu grand-officier de la Légion d'honneur, le 20 octobre 1878. Le 14 août 1877, il avait été admis à la retraite comme ingénieur en chef de 1^{re} classe des ponts et chaussées, avec le titre d'inspecteur général honoraire. Au Sénat, il a voté avec les républicains opportunistes, s'est prononcé cependant (22 juin 1886) contre l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. On a de lui : *Etude sur l'application de l'armée aux travaux d'utilité publique* (1847); *Projet de création d'une armée des travaux publics* (1847); *Etudes sur les murs de réservoirs* (1870); *Observations sur les chemins de fer économiques à vote normale et à voie réduite* (1875), etc.

KRANTZ (JULES-FRANÇOIS-EMILE), ministre de la marine, né à Arches (Vosges) le 29 décembre 1821, frère du précédent, entra dans la marine en 1837, et devint aspirant en 1839, enseigne en septembre 1843, lieutenant de frégate en novembre 1847, lieutenant de vaisseau le 13 décembre 1848, capitaine de frégate le 4 mars 1861, et capitaine de vaisseau le 6 avril 1867. Les études de tir qu'il dirigea sur le vaisseau-école de canonage le *Louis XIV*, en 1869, attirèrent sur lui l'attention. Pendant le siège de Paris, il eut, comme commandant du fort d'Ivry, une part active à la défense des ouvrages de la rive gauche. Le 19 février 1871, l'amiral Pothuan, ministre de la Marine, le prit pour chef de son cabinet. Directeur des mouvements de la flotte, M. Krantz fut promu contre-amiral le 4 juin de la même année. Après le 24 mai 1873, il quitta ses fonctions au ministère pour prendre (octobre) le commandement en chef de la division navale des mers de Chine et du Japon; il occupa également par intérim le poste de gouverneur de la Cochinchine française, où il marqua son passage par un arrêté du 1^{er} janvier 1875, ordonnant la fermeture de toutes les maisons de jeu. De retour en France, il fut nommé directeur des travaux de la marine, fut promu vice-amiral en 1877, et, l'amiral Pothuan étant redevenu ministre, fut rappelé, en décembre, auprès de lui comme chef de cabinet et chef d'état-major de la flotte. En 1879, il fut nommé à la préfecture maritime de Toulon (5^e arrondissement maritime). En janvier 1888, il remplaça M. de Mahy comme ministre de la Marine et des Colonies dans le cabinet Tirard, et conserva son portefeuille dans le cabinet suivant (3 avril) présidé par M. Floquet; en octobre, lors de la discussion du budget de son ministère, il eut quelque peine à

défendre la situation de notre matériel naval contre les attaques de MM. Paul Deschanel et Camille Dreyfus, et il n'obtint un vote favorable de la Chambre qu'en menaçant de donner sa démission, qu'il remit d'ailleurs au commencement de l'année suivante. Le 19 mars 1889, l'amiral Jaurès, ministre de la Marine dans le second cabinet Tirard, étant mort subitement, l'amiral Krantz fut appelé à prendre son portefeuille; en même temps, l'administration des colonies fut séparée de la marine, rattachée au commerce et placée sous la direction d'un sous-secrétaire d'Etat, M. Étienne. Grand-officier de la Légion d'honneur du 14 janvier 1879. — On cite de M. Krantz diverses publications spéciales : *Éléments de la théorie du navire* (Toulon, 1852); *Considérations sur les roulis des bâtiments* (1867), etc.

KUSS (EMILE), représentant à l'Assemblée de 1871, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 1^{er} février 1815, mort à Bordeaux (Gironde) le 1^{er} mars 1871, étudia la médecine dans sa ville natale, se rendit en 1835 à Paris, puis revint à Strasbourg et fut nommé, à vingt-deux ans, procureur à la faculté de médecine. Reçu docteur en 1841, il devint au concours (1843) chef des travaux anatomiques, fut agrégé en 1844 et obtint, en 1846, la chaire de physiologie. Quelques mois après, il était chargé de l'enseignement clinique des maladies chroniques. Savant anatomiste, professeur éminent, il découvrit un des premiers le singulier intérêt du microscope pour l'étude des phénomènes de la vie, et dirigea la physiologie dans des voies nouvelles. Küss, dont les opinions étaient nettement républicaines, jouissait parmi ses concitoyens, comme savant et comme patriote, d'une grande popularité, lorsque éclata la guerre de 1870. Ce fut seulement le 11 septembre que les Strasbourgeois, investis depuis le 12 août par l'armée de Werder, apprirent la proclamation de la République. Ce jour même la commission municipale nomma Küss maire de la ville. Il fit les plus énergiques efforts pour défendre la cité jusqu'à la dernière extrémité, montra un inaltérable dévouement, et vit avec une profonde douleur la capitulation du 28 septembre 1870. Le 8 février 1871, il fut élu représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 12, par 98,090 voix (101,741 votants, 145,183 inscrits). Bien que très gravement malade, il se rendit à Bordeaux dans le dessein d'y porter les vœux et les protestations de l'Alsace; mais il ne put siéger. A la séance où furent votés les préliminaires de paix (1^{er} mars 1871), M. Keller (*V. ce nom*), venant protester à la tribune contre ces préliminaires, prononça les paroles suivantes : « Celui qui devrait parler à ma place, — car vous n'avez encore entendu aucun député de l'Alsace, — le maire de Strasbourg, le doyen de notre députation, à l'heure où je vous parle, se meurt de douleur et de chagrin; son agonie est le plus éloquent des discours. » Par une tragique coïncidence, M. Küss mourut en effet le soir même, à minuit. Ses obsèques eurent lieu à Bordeaux, aux frais de l'Etat, le 3 mars, au milieu d'une foule immense. Le convoi était escorté par le conseil municipal de Bordeaux, des détachements de tous les corps de la garde nationale, tous les députés de l'Alsace et de la Lorraine. Des discours furent prononcés, au seuil de la maison qu'habitait passagèrement le défunt, par M. Pelissier, pasteur protestant, à la gare de la Bastide par le maire de Bordeaux, et par MM. Le Blond et Gambetta. On